

Le ROR : qu'est-ce que c'est ?

Le **Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR)** est le référentiel de données qui centralise la description de l'offre de santé opérationnelle et la disponibilité en lits. Il s'intègre dans la stratégie globale d'amélioration du parcours de santé des usagers portée par le Ministère de la Santé.

Le ROR centralise la description de l'offre de santé des :

Etablissements sanitaires

92 %

(part des structures décrites dans le ROR)

Structures médico-sociales

93 % des établissements

52 % des services

Structures de ville dont les
professionnels de santé libéraux
(Peuplement lancé prochainement)

Les enjeux du ROR



Orienter de manière plus pertinente le patient et réduire le temps de recherche de la structure la plus adaptée à ses besoins et à sa localisation



Diminuer le risque de rupture dans sa prise en charge



Améliorer la coordination entre acteurs du parcours de soins et du parcours de vie



Donner de la visibilité sur les lits et places disponibles dans les services de soins (ex. : médecine, réanimation) pour mieux orienter

Les différences entre les répertoires



ROR

Description des offres de santé opérationnelles et de la disponibilité en lit



RPPS

Description des professionnels (personnes physiques) intervenant dans le système de santé



FINESS

Description des structures (personnes morales) et des autorisations d'activités

Le ROR est alimenté automatiquement à partir des données du RPPS et du FINESS.



Le cadre réglementaire du ROR

Décret n°2023-1057 du 17 novembre 2023

Il précise :

- **Le rôle et les responsabilités des acteurs :**
 - DGOS–DGCS, responsables de traitement conjoints
 - ANS, opérateur
 - ARS, responsables de l'animation du peuplement et de la mise en qualité de l'offre de santé
- **Les profils d'accès aux données du ROR**
- **L'obligation pour les structures concernées de décrire leur offre dans le ROR** et de la mettre à jour annuellement
- La possibilité pour les PS libéraux de **s'opposer à la diffusion des informations uniquement dans le cadre de la mise à disposition des données au public**

Arrêté du 26 décembre 2023

Il précise :

- **Le périmètre des structures** qui doivent se décrire dans le ROR
- **Le niveau de confidentialité** pour chaque donnée décrite dans le ROR :
 - Les données accessibles au public (ex. : adresse de la structure, âge de la patientèle)
 - Les données accessibles uniquement aux professionnels de santé (ex. : actes techniques, lits disponibles)
 - Les données accessibles aux institutions qui gèrent les crises sanitaires (ex. : zone d'atterrissage des hélicoptères)
- **Les données qui doivent obligatoirement être saisies** dans le ROR

Les outils qui utilisent les données du ROR

Plus de 30 applications/modules métiers connectés

Le ROR alimente actuellement des services numériques régionaux ou nationaux sur les champs sanitaire et médico-social qui ont pour finalité :

- **L'aide à l'orientation**
- **L'aide à la coordination**
- **Le suivi des tensions hospitalières**
- **L'information au grand public**
- **La disponibilité des lits**
- **Et d'autres...**



Comment accéder aux données du ROR en tant qu'éditeur ?

Pour accéder au ROR, **les éditeurs consommateurs et les éditeurs fournisseurs de données** doivent :



Fournir un dossier en s'appuyant sur le parcours d'intégration formalisé sur le site G_NIUS (présentation étape par étape du parcours de connexion au ROR pour les éditeurs)...

...qui est ensuite soumis à notre instance dédiée qui valide et délivre un profil d'accès en lecture pour les éditeurs consommateurs et un profil d'accès en écriture pour les éditeurs fournisseurs.



Zoom sur Santé.fr

Santé.fr est l'outil du Service Public d'information en santé.

Il est porté par le Service Public d'information en santé au sein du ministère de la Santé, en partenariat avec les agences régionales de santé, les agences et institutions publiques de santé.

Son objectif : permettre aux citoyens d'accéder à une information santé claire, fiable, transparente, et accessible.

Pour remplir cet objectif, Santé.fr nécessite que les données du ROR soient complètes et maintenues à jour.

Les données accessibles au grand public sont entre autres : l'adresse, le contact, le conventionnement ou encore les horaires d'exercice du professionnel de santé.

Les professionnels de santé ont quant à eux un accès à des informations supplémentaires que sont les actes spécifiques et équipements spécifiques.

Contenus indexés sur Santé.fr :

7 500

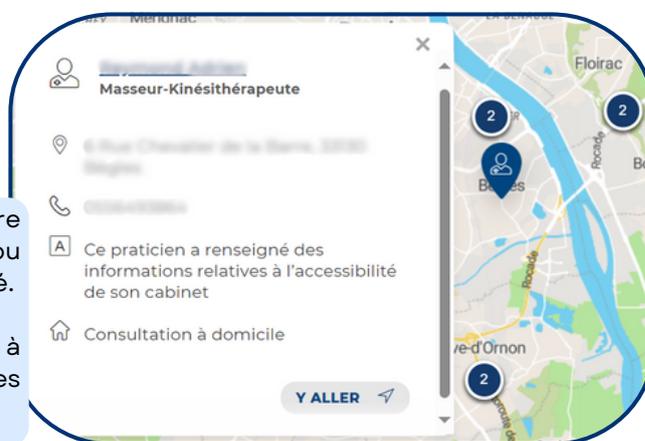
contenus éditoriaux (dossiers, articles, liens, applis, termes de glossaire...)

6 600

contenus dans l'espace Essais cliniques

750 000

professionnels, établissements et services de santé



L'offre des professionnels de santé libéraux désormais intégrée dans le ROR

Les bénéfices concrets pour les professionnels de santé libéraux



Faire connaître son offre de soins en donnant des informations plus précises au public et aux professionnels.



Se décrire qu'une seule fois pour alimenter toutes les solutions numériques régionales et nationales.



Mettre en visibilité son appartenance à une maison de santé ou centre de santé.



Garder la maîtrise de ses données en ayant la possibilité de ne pas diffuser ses informations sur les sites publics.



Les 4 composants principaux qui décrivent l'offre de santé dans le ROR :



Les activités opérationnelles :
prestations délivrées dans le cadre du parcours de santé (ex. : expertise, âge patientèle).



Les modalités d'interventions :
l'infrastructure mis en place par le professionnel pour accueillir et traiter ses patients (ex : téléconsultation).



Les horaires d'intervention
du professionnel et les créneaux réservés à des modalités spécifiques.



Les contacts :
pour les patients et les professionnels.

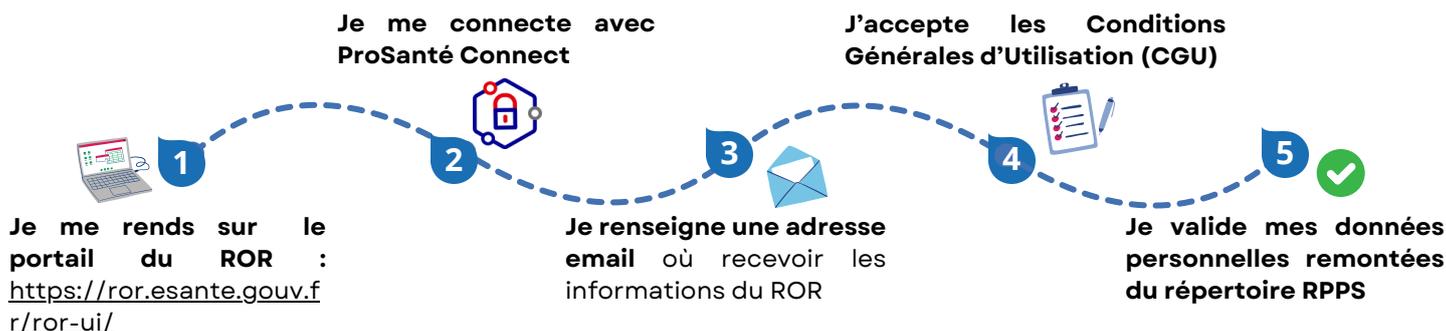
Le périmètre du ROR

A ce jour, les professionnels concernés par l'intégration du ROR sont les :

- médecins
- chirurgiens-dentistes
- masseurs-kinésithérapeutes
- infirmiers
- sages-femmes
- pédicure-podologues
- orthophonistes
- psychomotriciens
- diététiciens
- orthophonistes
- psychomotriciens



Les étapes de connexion au ROR national



Les étapes clés pour compléter son/ses offres de soins en moins de 15 min



- 1 La validation des informations issues des répertoires nationaux
- 2 La description de l'offre de soins
- 3 La description des modalités d'intervention
- 4 La description des contacts
- 5 La description des horaires d'exercice
- 6 La validation de l'offre de soins



Le déploiement du ROR national auprès des professionnels de santé libéraux

Les grands jalons du déploiement

Septembre 2024 - Adossement du ROR aux données du RPPS

Depuis mi-septembre 2024, les données du RPPS concernant l'exercice libéral sont intégrées dans le ROR et peuvent déjà être utilisées par les outils numériques qui y sont autorisés.

Novembre à décembre 2024 - 3 expérimentations

Les professionnels de santé libéraux des périmètres définis et usages ciblés par les régions expérimentatrices (Grand-Est, Pays de la Loire, Normandie) sont invités à intégrer leurs offres de soins dans le ROR. Celles-ci pilotent leur stratégie de déploiement avec le soutien de l'ANS. Cette phase permet d'identifier les réussites et difficultés à prendre en considération lors de la généralisation.

Janvier 2025 - Ouverture de la saisie aux professionnels de santé libéraux

Toutes les régions du territoire national basculent dans le ROR dès janvier 2025, exceptées les régions Île de France et Guadeloupe. Les professionnels peuvent compléter leurs offres de soins. Chaque ARS, suivant une stratégie de déploiement qui lui est propre, prendra contact avec les professionnels de santé libéraux de sa région, pour les informer et les accompagner dans la complétion de leurs offres dans le ROR.

L'importance des relais

Au vu du **volume conséquent de professionnels** à atteindre et des différences dans les stratégies de déploiement entre chaque région, il est nécessaire d'identifier des relais en région.

Le rôle des relais consiste à :



Promouvoir le ROR et ses enjeux



Mobiliser les professionnels de santé libéraux en mettant en avant l'importance du peuplement



Accompagner les professionnels dans la complétion de leurs offres

La documentation à disposition des régions et professionnels



5 vidéos de présentation du ROR

4 fiches pas à pas



2 infographies

4 vidéos tutos

[Plus d'informations sur esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

